

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire  
Direction de l'Agriculture et des Territoires  
22/62

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARIE-PIERRE CALLET**

**OBJET : Filière viticole : Demandes de subventions de la Chambre d'agriculture : Les millésimes 2020 et le Concours général agricole 2020 - Adoption du règlement intérieur de la cuvée départementale.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la délégué à la viticulture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

A l'heure où les Etats-Unis (principal importateur de vin français) ont confirmé leur décision de rehausser les droits de douane de 25 % sur les importations de vins tranquilles français, la perspective de soutenir une filière emblématique de l'économie agricole provençale, notamment en rosé, s'impose avec force surtout en matière de promotion des produits afin de maintenir une dynamique et un équilibre durables du marché pour l'avenir.

C'est dans ce contexte que le Conseil départemental met en œuvre plusieurs projets de promotion de la filière viticole : Les millésimes et le Concours général agricole, deux opérations organisées par la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, et la « cuvée départementale » organisée par la collectivité avec le soutien technique de la Chambre d'agriculture. Leur objectif commun est de renforcer l'action de communication autour d'un produit emblématique de notre territoire à fort impact économique et en terme d'image.

1/ Le Concours général agricole 2020 :

Depuis plus de dix ans, la Chambre d'agriculture a en charge l'organisation du concours général agricole à l'occasion du salon international de l'agriculture de Paris. Ce concours, véritable vitrine promotionnelle, permet aux lauréats (médailles d'or, argent, bronze) de développer et/ou conforter la notoriété de leur produits. Il est également une référence pour les consommateurs pour faire des choix éclairés. La contribution du Département sera renouvelé à l'identique à hauteur de 13 000 € pour un budget prévisionnel de l'action de 65 094 €(20 %).

2/ Les millésimes 2020 :

L'opération Les millésimes est devenue un incontournable de la promotion de tous les vins (AOP et IGP) du département auprès de la presse, des professionnels de la filière et des acheteurs potentiels (GMS, cavistes, restaurateurs principalement). Elle a pour ambition de répondre à un double objectif stratégique :

- créer un événement départemental fédérateur au sein d'une profession viticole caractérisée par une grande homogénéité de situation,

- développer la commercialisation des vins des Bouches-du-Rhône sur Marseille qui sont encore insuffisamment présents sur ce marché.

C'est pourquoi, après une première édition au Silo suivie de deux aux Halles de la Major, il est proposé d'organiser, à budget constant pour le Conseil départemental, l'édition 2020 se déroulera le 06 avril 2020 dans un nouveau lieu emblématique de la ville de Marseille. Pour réaliser cet événement, la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône, désormais maître d'ouvrage de la manifestation qu'elle a transformée en un événement professionnel et festif, sollicite le Conseil départemental des Bouches du Rhône pour un montant de 17 000 € pour un coût total de 29 900 € (57 %).

Il est proposé de reconduire à l'identique la subvention accordée en 2019, soit 17 000 €

3/ La cuvée départementale, 30<sup>ème</sup> édition, adoption du règlement intérieur 2020 :

La cuvée départementale s'inscrit dans la continuité de la promotion de la filière viticole. La sélection porte sur un panel de vins d'indication géographique protégée (IGP) et d'appellation d'origine protégée (AOP) organisée par le Département avec le soutien technique de la Chambre d'agriculture.

A l'issue de la sélection, le Conseil départemental commande auprès des lauréats, une certaine quantité de bouteilles dans la limite de l'enveloppe budgétaire, soit 35 000 €  
En conséquence, je vous propose d'approuver le règlement intérieur de la 30<sup>ème</sup> édition de la cuvée départementale qui aura lieu au printemps 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL